



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Madame Béatrice VANNESTE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice VANNESTE, Maire.

Étaient présents :

Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Benoît ROUSSEAU, Madame Brigitte LEROUX, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Madame Laurence GÉNIER, Madame Stéphanie CHOPIN, Monsieur Lionel GRATREAU, Monsieur Robert SIMON, Monsieur Jean-Luc VERGNAUD, Monsieur Cyrille PAGET, Monsieur Stéphane COURILLAUD, Madame Catherine COLOMBEAU, Monsieur Alain GRIS, Madame Josiane MARTIN Monsieur Aymeric COMMUNEAU.

Procurations :

Madame Sandrine MOREAU donne procuration à Madame Brigitte LEROUX.

Étaient excusés :

Madame Sandrine QUAIS, Madame Sandrine MOREAU, Madame Tatiana COLLOT, Monsieur Julien BARRAULT, Madame Sophie MOUTON, Madame Jessica BARBOSA-FERREIRA, Monsieur Éric CHIRON, Madame Isabelle QUELLA-GUYOT

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Madame Laurence GÉNIER.

Date de convocation : 17 janvier 2024

Date d'affichage : 17 janvier 2024

D 2024-09: Désignation des délégués des conseils municipaux aux élections sénatoriales partielles du 17 mars 2024

Vu le décret n°2024-9 du 05 janvier 2024 portant convocation du collège électoral pour l'élection d'un sénateur dans le département de la Vienne;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2024 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à désigner ou à élire pour l'élection d'un sénateur de la Vienne le dimanche 17 mars 2024;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Mme Béatrice VANNESTE, maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal le plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Robert SIMON, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Madame Stéphanie CHOPIN et Monsieur Aymeric COMMUNEAU. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

1er tour de scrutin

Mme Béatrice VANNESTE, maire, a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Mme Béatrice VANNESTE a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Mme Béatrice VANNESTE a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Liste déposée et enregistrée : Liste sénatoriale « Saint Julien l'Ars »

Composition : Monsieur Benoît ROUSSEAU, Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Jean-Luc VERGNAUD, Madame Sandrine MOREAU, Monsieur Lionel GRATREAU, Madame Catherine COLOMBEAU, Monsieur Aymeric COMMUNEAU, Madame Laurence GÉNIER, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Madame Brigitte LEROUX, Monsieur Cyrille PAGET.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son enveloppe.

Le dépouillement de vote a commencé à 19h15. Il a donné les résultats ci-après :

1 Nombre de conseillers présents et représentés	16
---	----

2	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
3	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	16
4	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
5	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
6	Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	16

Liste Sénatoriale « Saint Julien l'Ars » : 16 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont proclamé, dans l'ordre de la liste, délégués ou suppléants :
Monsieur Benoît ROUSSEAU, Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Jean-Luc VERGNAUD, Madame Sandrine MOREAU, Monsieur Lionel GRATREAU, Madame Catherine COLOMBEAU, Monsieur Aymeric COMMUNEAU, Madame Laurence GÉNIER, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Madame Brigitte LEROUX, Monsieur Cyrille PAGET